



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes virtuelle
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

**Point 5.2 de l'ordre du jour : Incidences de la COVID-19 sur le programme de travail
du PROE et réaction du Secrétariat**

Objet du document

1. Donner un aperçu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des programmes et projets du PROE en 2020 ainsi que de la réaction du Secrétariat pour veiller au maintien du programme de travail et de l'exécution du budget au plus haut niveau possible.

Introduction

2. À partir de la fin du mois de mars 2020, les pays et les territoires Membres du PROE ont commencé à déclarer l'état d'urgence et la fermeture des frontières internationales en réaction à la pandémie de COVID-19. Cette situation reste essentiellement inchangée en 2021, et se prolongera sans doute en 2022.
3. En tant qu'organisation régionale, le PROE a réagi à la situation de pandémie en adoptant les mesures suivantes :
 - Suivi des directives d'état d'urgence dans les pays où le personnel du PROE est installé. Au Samoa, le personnel du siège était en télétravail à domicile de fin mars à fin mai. Aux Fidji, dans la République des Îles Marshall et à Vanuatu, où sont basées des personnes travaillant pour des bureaux régionaux et de projet, les directives nationales étaient observées.
 - Le personnel basé à Apia est revenu au bureau à partir de juin 2020. Certaines personnes membres du personnel ont été autorisées à retourner dans leur pays d'origine avant la fermeture des frontières, mais la plupart sont à présent rentrées à Apia, même si certaines en sont toujours empêchées en raison du maintien des restrictions de voyage.
 - Les restrictions de voyage et la fermeture des frontières se sont fortement fait ressentir sur l'aide apportée par le PROE aux États et aux territoires insulaires océaniques. Dans la mesure du possible, cette situation a été résolue en assurant la prestation des services en ligne ou à distance.
4. Même si le Secrétariat a pu maintenir son appui aux Membres durant cette période, les restrictions imposées par la pandémie ont nui à l'exécution des projets, en particulier de ceux pour lesquels des activités sur le terrain étaient prévues et budgétisées. Elles ont en effet grandement ralenti le démarrage d'un certain nombre de projets importants

au cours de 2018-2019 (comme remarqué par la 29CP) en raison de retards dans l'approbation des donateurs. La mise en œuvre complète de ces projets était prévue pour 2020.

5. Si certaines composantes de ces projets peuvent être réajustées pour être exécutées en ligne ou à distance, ce n'est pas possible pour l'ensemble des activités devant se tenir sur le terrain, qui ont dû être suspendues. La conséquence en a été une réduction des dépenses prévues, comme cela a été noté aux points 5.1 et 5.4 de l'ordre du jour : de façon générale, seules 52 % des dépenses prévues ont été faites à la fin de l'année, tandis que le taux d'exécution des programmes techniques varie de 35 à 85 %.

Réaction et enseignements tirés

6. Le PROE est entré en contact avec les bailleurs et les partenaires de mise en œuvre pour obtenir un report des échéances d'exécution des projets et programmes, ce qui a permis d'obtenir des prorogations sans frais pour la mise en œuvre des activités. L'Union européenne, qui est le principal bailleur de fonds du PROE, a été particulièrement bienveillante lors des négociations concernant le report des échéances et les adaptations à apporter à l'exécution des programmes et projets.
7. Les incidences de la pandémie ont fait ressortir la nécessité de mettre en œuvre nos programmes de travail de façon innovante et flexible. La conséquence immédiate des restrictions de voyage a été le recours à des plateformes virtuelles pour poursuivre les interactions et le dialogue entre le Secrétariat, les Membres et les partenaires. Le Secrétariat a à présent investi dans les technologies nécessaires pour permettre la poursuite régulière de l'utilisation de ces technologies même après la pandémie. Sur le long terme, les compétences et les technologies qui ont désormais été acquise dans notre organisation en matière d'interaction en ligne avec les différents acteurs nous permettra d'adopter une approche équilibrée entre les réunions nationales en présentiel et les rencontres en ligne, ce qui permettra au PROE de faire d'importantes économies. Plusieurs réunions et conférences fructueuses ont été organisées par le Secrétariat en 2020 et 2021. La plus notable d'entre elles a été la 10^e Conférence des Îles du Pacifique sur la conservation de la nature et les aires protégées, qui devait initialement avoir lieu en présentiel à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, en avril 2020, mais qui, en raison de la pandémie, s'est finalement tenue en ligne en novembre 2020. Près de 2 000 personnes ont participé à cette conférence, laquelle a atteint les objectifs de son programme (cf. DT 8.2.2).
8. Le contexte de la pandémie a également fait ressortir l'importance des interventions directes sur le terrain lors de l'exécution des activités de programme ou de projet. L'assistance technique aux Membres des îles du Pacifique a été particulièrement fructueuse là où le PROE disposait de gestionnaires de projet et de personnel technique sur le terrain, ou a pu engager des experts et expertes locaux ou locales pour pouvoir poursuivre la planification et la mise en œuvre au jour le jour des activités en collaboration avec les acteurs nationaux. Ce taux de mise en œuvre a été obtenu aux Fidji, aux Îles Salomon, en République des Îles Marshall et à Vanuatu, où le PROE a établi et maintenu une présence sur le terrain. Les projets qui ont été moins efficaces

dans la mise en œuvre de leurs activités sont ceux pour lesquels le PROE ne dispose pas d'une antenne nationale.

9. Nous connaissons à présent l'importance de l'établissement et du maintien d'une présence via des bureaux nationaux ou en incorporant les personnes affectées aux projets dans les ministères nationaux. Cependant, vu qu'il n'est pas toujours possible pour le Secrétariat et pour ses projets ou programmes d'établir une présence locale, il est de plus en plus important pour le PROE de mobiliser ses partenaires afin de fournir une aide aux États et territoires Membres. Là où c'est faisable, et avec l'accord des Membres les nouveaux projets et programmes seront conçus de sorte à mobiliser les partenaires qui ont établi une relation formelle avec le PROE via des protocoles d'accord pour contribuer à la mise en œuvre. C'est ainsi que le nouveau programme « Pacific BioScapes » financée par l'UE et l'OEACP (programme d'aide aux petits États insulaires en développement) actuellement en phase d'élaboration sera directement mis en œuvre par le Secrétariat en collaboration avec les organisations partenaires dans la Table ronde du Pacifique pour la conservation de la nature implantées dans la région. Cette approche permettra d'exécuter les activités de programme même au cas où les restrictions de voyage imposées par la pandémie perdureraient.

Recommandation

10. La Conférence est invitée à :
 - 1) **prendre acte** des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le programme de travail 2020 du PROE, et de leurs répercussions sur l'exécution des programmes, qui perdureront sans doute pendant un moment ;
 - 2) **prendre acte** des mesures prises par le Secrétariat pour atténuer les incidences de la pandémie sur l'organisation ;
 - 3) prendre acte des possibilités offertes par ces mesures pour renforcer les interactions entre le PROE et les Membres.